

**POLITIQUE: GARANTIE À VIE POLITIQUE DE GARANTIE DU
MATELAS**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 12 DÉCEMBRE 2022

**PRODUIT(S) APPLICABLE(S): [MATELAS HYBRIDE
DREAMCLOUD](#); [MATELAS HYBRIDE DREAMCLOUD
PREMIER](#), [MATELAS HYBRIDE DREAMCLOUD PREMIER REST](#)**

**COUVERTURE DE LA COUVERTURE DE LA GARANTIE -
CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE:**

Votre nouveau matelas DreamCloud est couvert par une garantie limitée à vie DreamCloud (la "garantie") pour la période complète de propriété et d'utilisation du propriétaire original ("vous", "votre").

QUI EST COUVERT:

Cette garantie est valide seulement pour le propriétaire original à partir de la date d'achat originale, au Canada, des matelas vendus par Resident Home Canada ULC ("DreamCloud", "nous", "notre", "nos") et achetés directement de DreamCloud ou des détaillants autorisés de DreamCloud (le "Matelas"), et est non-transférable, à moins qu'autrement exigé par la loi applicable.

Le " propriétaire original ", aux fins de la présente garantie, est le premier acheteur (destinataire de la facturation) ou le premier destinataire (destinataire de l'expédition), au Canada, du matelas directement de DreamCloud ou d'un détaillant autorisé par DreamCloud. Veuillez conserver une copie de votre reçu comme preuve d'achat et de propriétaire.

Si le propriétaire initial vend ou renonce autrement à la propriété du matelas à un autre, la présente garantie prend fin, sauf exigence contraire de la loi applicable, et le propriétaire ultérieur accepte le matelas " en l'état " et " avec tous les défauts " .

CE QUI EST JUSTIFIÉ:

Cette garantie s'étend seulement aux matelas. DreamCloud garantit le Matelas dans son emballage d'origine qui vous a été vendu contre les défauts de matériaux et de fabrication énoncés ci-dessous ("Défauts") pour la période complète de propriété et d'utilisation par vous à partir du moment où vous achetez votre Matelas.

Les Matelas remplacés ou réparés sont soumis à la même Garantie que le Matelas original. Par exemple, si vous obtenez un Matelas

remplacé ou réparé, la durée de la garantie du Matelas remplacé ou réparé commence à la date d'achat du Matelas original.

LES DÉFAUTS SUIVANTS SONT COUVERTS:

- Détérioration causant au matelas une indentation visible de plus d'un pouce et demi (1,5 po) qui n'est pas associée à une indentation ou à un affaissement résultant de l'utilisation d'un sommier ou d'une base de lit inadéquat ou non supporté. L'usure normale exige qu'un matelas soit continuellement soutenu par un sommier ou une base de lit ajustable correspondant, avec un cadre de lit approprié, suffisant pour soutenir le poids collectif du matelas et de tout utilisateur(s).

- Tout défaut physique du matelas qui entraîne une dégradation, un fendillement ou une fissure de la mousse, malgré une utilisation normale et une manipulation adéquate.

- Tout défaut de fabrication dans l'assemblage de la housse de matelas.

:

- Tout matelas dont la housse a été retirée pour quelque raison que ce soit (le retrait de la housse du matelas annule la présente garantie) ;

- Tout dommage au matelas dû à des causes environnementales ;

- Tout matelas ayant fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, d'un accident ou utilisé en violation des instructions, y compris, mais sans s'y limiter, les instructions visant à placer le matelas sur un cadre de lit approprié ;
- Une augmentation normale de la souplesse de la mousse d'allègement de la pression qui n'affecte pas les qualités d'allègement de la pression du matelas ;
- Préférence de confort ;
- Les défauts causés par un abus physique ou un dommage à la structure et/ou au matériau de couverture du Matelas, y compris, sans limitation, les brûlures, les coupures, les déchirures, les dommages causés par des liquides ou les taches ;
- Les matelas vendus " en l'état ", " préconditionnés ", " reconditionnés ", " utilisés ", " retournés ", " précédemment possédés ", ou toute autre formulation similaire indiquant que le matelas n'est pas " neuf " ou de " première qualité ", ou qu'il a été précédemment acheté ou utilisé par un autre consommateur, à moins que la loi applicable ne l'exige,
- Toute expédition de matelas de remplacement Nectar Sleep à l'extérieur du Canada.

RECOURS EN GARANTIE:

Dans le cas d'un défaut (comme défini ci-dessus), la seule responsabilité de DreamCloud et vos seuls recours sous cette

garantie seront le remplacement de votre matelas avec un matelas DreamCloud neuf de valeur égale ou supérieure sans frais.

VOS RESPONSABILITÉS:

Pour que la présente garantie s'applique, les matelas doivent être utilisés sur une surface ferme et solide, telle qu'un sommier, qui est structurellement capable de supporter le poids du matelas et des utilisateurs pendant toute la durée de son utilisation.

Vous devez retourner votre matelas et montrer la preuve de l'achat original. À la discrétion de DreamCloud, nous pouvons vous autoriser à fournir une preuve photographique du défaut au lieu de retourner le matelas.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE GARANTIE:

Resident Home, LLC

DreamCloud Sleep Canada

100 Logistics Avenue

Jeffersonville, IN 47130

Courriel : info@dreamcloudsleep.ca

Téléphone : [+1 \(855\) 486-3844](tel:+1(855)486-3844)

LIMITES DE LA GARANTIE, EXCLUSIONS ET LIMITES DE RESPONSABILITÉ:

CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES EN LIEU ET PLACE D'AUTRES DROITS, ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR DES DROITS SUPPLÉMENTAIRES QUI VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.

LA CLAUSE SUIVANTE NE S'APPLIQUE PAS AUX CONSOMMATEURS DU QUÉBEC.

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE ET LES RECOURS ÉNONCÉS ICI SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, RECOURS ET CONDITIONS, QU'ELLES SOIENT ORALES, ÉCRITES, STATUTAIRES, EXPRESSES, IMPLICITES OU AUTRES DÉCOULANT DE LA LOI OU DE L'ÉQUITÉ, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES OU CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, ET LES GARANTIES OU CONDITIONS CONTRE LES DÉFAUTS CACHÉS OU LATENTS, ET CELLES DÉCOULANT D'UNE EXÉCUTION, D'UNE TRANSACTION OU D'UN USAGE COMMERCIAL. DANS LA MESURE OÙ DE TELLES GARANTIES OU CONDITIONS NE PEUVENT ÊTRE EXCLUES, DREAMCLOUD LIMITE LA DURÉE DE CES GARANTIES OU

CONDITIONS À LA PLUS COURTE DES DEUX DURÉES SUIVANTES : A) LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE ÉCRITE, OU B) TOUTE DURÉE MAXIMALE DES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES OU STATUTAIRES PRÉVUE PAR LA LOI. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES EXCLUSIONS OU LES LIMITATIONS SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE OU D'UNE CONDITION IMPLICITE, LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT DONC NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

LA CLAUSE SUIVANTE NE S'APPLIQUE PAS AUX CONSOMMATEURS DU QUÉBEC.

DREAMCLOUD LIMITE LES RECOURS POUR DE TELLES GARANTIES ET CONDITIONS À, À LA SEULE ET ABSOLUE OPTION DE DREAMCLOUD, LES SERVICES DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT DÉCRITS DANS LES PRÉSENTES. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE ET À L'EXCEPTION DES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, DREAMCLOUD OU SES FOURNISSEURS NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE L'ACHAT DE MATELAS DE SUBSTITUTION OU D'AUTRES PRODUITS OU DE TOUTE PERTE DE PROFITS, PERTE DE REVENUS OU DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, INDIRECT, EXTRAORDINAIRE, EXEMPLAIRE OU PUNITIF DÉCOULANT DE OU LIÉ AUX MATELAS OU À LEUR UTILISATION PAR VOUS OU UN TIERS, QUE CE SOIT EN VERTU DE LA THÉORIE DU CONTRAT, DU DÉLIT (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA

NÉGLIGENCE), DE L'INDEMNITÉ, DE LA RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE. CETTE LIMITATION S'APPLIQUERA MÊME SI DREAMCLOUD A ÉTÉ INFORMÉ DE CES DOMMAGES OU SI CES DOMMAGES SONT AUTREMENT PRÉVISIBLES ET NONOBTANT L'ÉCHEC DE L'OBJECTIF ESSENTIEL DE TOUT RECOURS LIMITÉ. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE DREAMCLOUD NE DÉPASSERA PAS LE PRIX D'ACHAT PAYÉ POUR LE MATELAS DONNANT LIEU À UNE TELLE RESPONSABILITÉ. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

DROIT APPLICABLE :

À moins que vous ne soyez un consommateur québécois, vous acceptez que toutes les questions relatives à la présente garantie, y compris, sans s'y limiter, son interprétation, sa construction et tout litige en vertu des présentes, soient régies par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, sans référence à ses principes de conflit de lois. Si vous êtes un consommateur québécois, la loi québécoise s'applique.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET ARBITRAGE ; RECOURS COLLECTIF ET RENONCIATION AU JURY:

Veillez lire attentivement cette disposition. Elle affecte vos droits légaux.

LA PRÉSENTE DISPOSITION RELATIVE AU "RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET À L'ARBITRAGE ; RENONCIATION AUX RECOURS COLLECTIFS ET RENONCIATION AUX JURYS" NE S'APPLIQUE PAS À VOUS SI LES LOIS APPLICABLES DANS VOTRE JURIDICTION, Y COMPRIS LES LOIS APPLICABLES DU QUÉBEC, L'INTERDISENT.

Cette disposition facilite la résolution rapide et efficace de tout litige (par exemple, une réclamation ou une controverse, qu'elle soit fondée sur un contrat, une loi, un règlement, une ordonnance, un délit civil - y compris, mais sans s'y limiter, une fraude, une fausse déclaration, une incitation frauduleuse ou une négligence - ou toute autre théorie juridique ou équitable, et comprend la validité, l'applicabilité ou la portée de cette disposition (à l'exception de l'applicabilité de la clause de renonciation aux recours collectifs ci-dessous) qui peut survenir entre vous et nous. Le terme " litige " est donc entendu au sens le plus large possible et inclut toute réclamation à l'encontre d'autres parties concernant des services ou des produits qui vous sont fournis ou facturés (tels que nos concédants de licence, nos fournisseurs, nos concessionnaires ou nos vendeurs tiers) lorsque vous faites

également valoir des réclamations à notre rencontre dans le cadre de la même procédure.

Cette disposition prévoit que, dans la plus grande mesure autorisée par la loi applicable, tous les litiges entre vous et nous seront résolus par un arbitrage contraignant. Vous renoncez par la présente à votre droit de plaider vos réclamations et à toute possibilité d'être entendu par un juge ou un jury en ce qui concerne la présente garantie. Pour être clair, il n'y a pas de juge ou de jury dans l'arbitrage, et l'examen par les tribunaux d'une sentence arbitrale est limité. L'arbitre doit respecter cet accord et peut accorder les mêmes dommages et réparations qu'un tribunal (y compris les frais de justice). Vous pouvez toutefois vous soustraire à cette disposition, ce qui signifie que vous auriez le droit ou la possibilité de présenter des réclamations devant un tribunal, un juge ou un jury, et/ou de participer ou d'être représenté dans une affaire portée devant un tribunal par d'autres personnes (y compris, mais sans s'y limiter, les recours collectifs). VOUS
ACCEPTEZ QUE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI
APPLICABLE, SAUF DANS LES CAS PRÉVUS CI-DESSOUS, TOUT
LITIGE, TEL QUE DÉFINI CI-DESSUS, QU'IL EXISTE
ACTUELLEMENT OU QU'IL SOIT BASÉ SUR DES ACTES OU DES
OMISSIONS DANS LE PASSÉ OU DANS LE FUTUR, SERA
RÉSOLU EXCLUSIVEMENT ET DÉFINITIVEMENT PAR
ARBITRAGE CONTRAIGNANT PLUTÔT QUE DEVANT UN
TRIBUNAL CONFORMÉMENT À CETTE DISPOSITION ET QUE
VOUS ET DREAMCLOUD RENONCEZ CHACUN AU DROIT À UN

PROCÈS DEVANT UN JURY OU À LA PARTICIPATION À UN RECOURS COLLECTIF.

Règlement des réclamations avant l'arbitrage: Pour tous les litiges, qu'ils soient poursuivis devant un tribunal ou par voie d'arbitrage, vous devez d'abord nous donner la possibilité de résoudre le litige, ce qui se fait d'abord en nous envoyant par courriel à legal@residenthome.ca les informations suivantes :

- votre nom ;
- votre adresse ;
- une description écrite de votre demande ; et,
- une description de la réparation spécifique que vous demandez. Si nous ne résolvons pas le litige dans les 45 jours suivant la réception de votre notification, vous pouvez soumettre votre litige à l'arbitrage. Vous pouvez porter votre litige devant un tribunal uniquement dans les circonstances décrites ci-dessous.

Exclusions de l'arbitrage/Droit de retrait: Nonobstant ce qui précède, rien dans la présente garantie ne peut être considéré comme une renonciation, une exclusion ou une limitation du droit de vous ou de nous à :

- Engager et poursuivre une procédure judiciaire devant la cour des petites créances si le litige remplit les conditions pour être engagé devant la cour des petites créances ;
- Poursuivre une action de mise en application par le biais de l'agence fédérale, étatique, provinciale, territoriale ou locale applicable si cette action est disponible ;
- Engager et poursuivre une procédure judiciaire pour obtenir une injonction en faveur de l'arbitrage ou pour faire exécuter une sentence arbitrale ; ou,
- Engager et poursuivre une procédure judiciaire pour une plainte pour violation de la propriété intellectuelle.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS RÉSOUDRE LES LITIGES PAR ARBITRAGE CONTRAIGNANT, VOUS POUVEZ VOUS EXCLURE DE CES PROCÉDURES D'ARBITRAGE DANS LES TRENTE (30) JOURS QUI SUIVENT LA DATE D'ACHAT ORIGINALE DU MATERIEL EN NOUS FOURNISSANT LA NOTIFICATION SUIVANTE (le " Délai d'exclusion "). Vous pouvez vous retirer de cette disposition en nous envoyant un e-mail à legal@residenthome.ca avec les informations suivantes :

- votre nom ;
- votre adresse ; et,

- une déclaration claire indiquant que vous ne souhaitez pas résoudre les litiges avec nous par voie d'arbitrage.

Quoi qu'il en soit, nous ne prendrons pas votre décision personnellement. En fait, nous vous promettons que votre décision de ne pas appliquer cette clause d'arbitrage n'aura aucun effet négatif sur votre relation avec nous. Cependant, nous devons faire respecter le délai d'exclusion, aussi n'oubliez pas que toute demande d'exclusion reçue après le délai d'exclusion ne sera pas valable et que vous devrez soumettre votre litige à l'arbitrage ou au tribunal des petites créances, selon le cas.

Procédures d'arbitrage: Si cette disposition s'applique et le conflit n'est pas résolu comme prévu ci-dessus (résolution de réclamation), vous ou nous pouvons initier des procédures d'arbitrage. Tout arbitrage entre vous et DreamCloud sera régi par les règles d'arbitrage de l'Institut ADR du Canada, Inc. ("ADRIC") et conduit par un arbitre unique.

DreamCloud nommera un individu pour agir en tant qu'arbitre. Vous devez, en nous fournissant un avis par écrit, soit signifier votre acceptation de notre candidat ou proposer un candidat alternatif pour agir comme arbitre. Si vous ne fournissez pas un tel avis dans les dix (10) jours de la réception de l'avis du candidat de DreamCloud pour l'arbitre ("date de réponse"), vous serez considéré comme ayant accepté notre candidat pour l'arbitre. Si vous fournissez un avis et

proposez un autre candidat pour agir en tant qu'arbitre, nous pouvons accepter votre candidat ou rejeter un tel candidat et proposer un autre candidat. Dans le cas où les parties ne parviennent pas à s'entendre dans les dix (10) jours suivant la date de réponse sur la personne devant agir en tant qu'arbitre, l'une ou l'autre des parties peut demander à ADRIC de procéder à la nomination requise. Toutes les questions devront être tranchées par l'arbitre, y compris la portée de la présente disposition.

*Décision arbitrale*L'arbitre peut accorder sur une base individuelle/personnelle toute réparation qui serait disponible en vertu de la loi applicable, et n'aura pas le pouvoir d'accorder une réparation à, contre ou au profit d'une personne qui n'est pas une partie à la procédure. L'arbitre rendra sa sentence par écrit, mais ne sera pas tenu de fournir un exposé des motifs, sauf si une partie le demande. Cette sentence sera définitive et contraignante pour les parties, à l'exception de tout droit d'appel disponible au siège de l'arbitrage, et pourra être inscrite dans tout tribunal ayant juridiction sur les parties aux fins d'exécution.

*Siège de l'arbitrage*Le siège de l'arbitrage sera la ville et la province/le territoire associés à votre adresse de facturation ou d'expédition. Le lieu et le format de toute audience d'arbitrage seront convenus mutuellement par vous et nous ou, à défaut d'accord, déterminés par l'arbitre.

Paiement des frais d'arbitrage et des coûts Pour autant que vous en fassiez la demande par écrit avant le début de l'arbitrage, nous paierons tous les frais d'arbitrage et les coûts et dépenses associés. Cependant, vous serez toujours responsable de tous les frais et coûts supplémentaires que vous encourez dans le cadre de l'arbitrage, y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques ou les témoins experts. En plus des frais et coûts récupérables en vertu de la loi applicable, si vous fournissez un avis et négociez de bonne foi avec nous comme prévu dans la disposition ci-dessus intitulée "Résolution des réclamations" et que l'arbitre conclut que vous êtes la partie gagnante dans l'arbitrage, vous aurez le droit de récupérer les frais et coûts juridiques raisonnables déterminés par l'arbitre.

Renonciation aux recours collectifs: VOUS ET DREAMCLOUD CONVENEZ QUE CHACUN PEUT PRÉSENTER DES RÉCLAMATIONS CONTRE L'AUTRE UNIQUEMENT EN VOTRE OU SA CAPACITÉ INDIVIDUELLE/PERSONNELLE ET NON EN TANT QUE DEMANDEUR OU MEMBRE DU GROUPE DANS TOUTE PROCÉDURE COLLECTIVE OU REPRÉSENTATIVE PRÉSUMÉE. En outre, sauf disposition contraire dans la présente clause, l'arbitre ne peut pas consolider les réclamations de plus d'une personne, et ne peut pas autrement présider toute forme de procédure ou de réclamations collectives ou représentatives (comme un recours collectif ou une action consolidée), sauf si vous et nous en convenons spécifiquement après l'initiation de l'arbitrage. Si vous choisissez de

poursuivre votre litige devant les tribunaux en vous retirant de la clause d'arbitrage, comme indiqué ci-dessus, la présente renonciation au recours collectif ne s'appliquera pas à vous. Vous ne pouvez pas être un représentant de groupe, un membre de groupe ou participer d'une autre manière à un recours collectif, consolidé ou représentatif sans vous être conformé aux exigences d'exclusion ci-dessus.

Renonciation au jury: VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ QUE VOUS RENONCEZ PAR LA PRÉSENTE AU DROIT À UN PROCÈS DEVANT UN JURY OU À UN PROCÈS DEVANT UN JUGE DANS UN TRIBUNAL PUBLIC. En l'absence de cette disposition, vous et nous aurions pu autrement avoir le droit ou la possibilité de porter des litiges devant un tribunal, devant un juge ou un jury, et/ou de participer ou d'être représentés dans une affaire portée devant un tribunal par d'autres personnes (y compris les recours collectifs). Sauf disposition contraire ci-dessous, ces droits sont abandonnés. D'autres droits que vous auriez si vous alliez en justice (par exemple, les droits d'appel et certains types de découverte) peuvent être plus limités ou peuvent également faire l'objet d'une renonciation.

Divisibilité Si une clause de la présente disposition (autre que la clause de renonciation à l'action collective ci-dessus) est jugée illégale ou inapplicable, cette clause sera dissociée de la présente disposition, dont le reste conservera toute sa force et son effet. Si la clause de renonciation au recours collectif est jugée illégale ou inapplicable, l'ensemble de la présente disposition sera inapplicable et le litige sera

tranché par un tribunal conformément aux dispositions relatives au "droit applicable" et à la "juridiction compétente".

Continuation: Nonobstant toute disposition contraire du présent contrat, nous convenons que si nous apportons une modification à la présente disposition (autre qu'une modification de l'adresse de notification), vous pouvez rejeter cette modification en nous envoyant une notification écrite dans les 30 jours suivant la modification et exiger que nous adhérions au libellé de la présente disposition tel qu'il était en vigueur immédiatement avant les modifications que vous avez rejetées, et ce libellé de la présente disposition survivra, si un litige survient entre nous.

JURISDICTION:

LA PRÉSENTE CLAUSE DE "JURIDICITION" S'APPLIQUE À TOUT LITIGE NON SOUMIS À L'ARBITRAGE.

À moins que vous ne soyez un consommateur du Québec, toute réclamation provenant de, en relation avec, ou relative à cette garantie doit être résolue devant les cours de la province de l'Ontario, Canada siégeant dans la ville de Toronto, et vous soumettez et reconnaissez irrévocablement la juridiction de ces cours en ce qui concerne un tel conflit. Vous et DreamCloud renoncez à toute objection à la mise en place du lieu de ces procédures légales à

Toronto, Ontario et vous et DreamCloud acceptez de ne pas plaider ou réclamer dans ces cours qu'une telle action a été apportée dans un forum inconvenient. Si vous êtes un consommateur du Québec, vous pouvez soumettre des réclamations aux cours du Québec ou de l'Ontario, comme vous préférez.

GÉNÉRALITÉS:

La volonté expresse des parties aux présentes est que la présente garantie / cette "Warranty" et tous les documents s'y rattachant, y compris les avis et autres communications, soient rédigés uniquement en anglais. *La volonté expresse des parties aux présentes est que la présente garantie / cette "Warranty" et tous les documents s'y rattachant, y compris les avis et les autres communications, ne soient rédigés qu'en anglais.*

WARRANTOR:

Resident Home Canada ULC